



SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 20 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°04/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Catherine PHAM
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS

Autres personnes présentes : Anatole GRZUELLE – Coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier (SEAT) et Christine REYMOND – Chargée de mission SEAT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7		

Objet : Adoption du Compte Administratif 2023



Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SEAT de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	155 777.66
Recette de fonctionnement	238 962.83
Résultat de fonctionnement de l'exercice*	83 185,17
Report de résultat N-1**	(-) 68254.87
Résultat de clôture*** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	14 930,3

* Résultat comptable

** Résultat cumulé antérieur

*** Résultat à affecter

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	253 515,57
Recette d'investissement	133 288,29
Résultat d'investissement de l'exercice*	(-) 120 227,28
Report de résultat N-1**	125 485,50
Résultat de clôture*** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	5258,22

* Résultat de l'exercice

** Report résultat antérieur

*** Report investissement Recettes

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2023 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Comité Syndical :

- **Adopte** le Compte Administratif 2023,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.